

Lac de Mison Upaix

Lac de Mison Upaix

Le lac de Mison Upaix, dont les berges ont été aménagées en 2011 pour permettre l'accès aux promeneurs et pêcheurs, est situé entre les deux communes d'**Upaix et de Mison**, à la limite des départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence.

La vocation première de ce lac de **22 ha**, construit en 1960, a été de permettre aux agriculteurs de Mison et Upaix, d'arroser environ 650ha de terres cultivables par aspersion.

Afin de **valoriser le site tout en protégeant les espèces en présences**, les communes concernées ont procédé à son **aménagement et réglementer son accès**.



... Un espace naturel sensible

Le schéma directeur des espaces naturels sensibles réalisé par le conseil général des Alpes de Haute Provence soulève le fort intérêt écologique du lac de Mison Upaix, lié à la **présence d'espèces et de milieux naturels rares**. L'étude préconise de limiter l'accès à la roselière, d'organiser la pêche en barque, et de suivre particulièrement les habitats de gazon amphibie et les prairies humide abritant les espèces protégées.

Il a donc été nécessaire de concilier la fréquentation importante du site, notamment pour la pêche, avec la protection du milieu, par une ouverture au public maîtrisée et organisée.



L'accès aux véhicules motorisés est interdit, de même que l'accès à la roselière pendant la période de février à juin.

L'accès en barque non motorisée est limité et assujetti à l'obtention d'une carte d'autorisation.

Cette carte est délivrée par l'association de pêcheurs AAPPMA SISTERON "La Gaule Sisteronnaise".



Pour plus de renseignements veuillez contacter :

Mairie de Mison
Place Ernest Esclangon
04 200 Mison
Mairie.mison@wanadoo.fr
www.mairiedemison.com

Pour obtenir une carte d'accès en barque non motorisée :
AAPPMA SISTERON
"La Gaule Sisteronnaise"
Mairie de Sisteron
04200 SISTERON
Lieu de pêche : SISTERON DURANCE
ET AFFLUENTS
tel : 04.92.61.27.35
dpêche04@wanadoo.fr



Le Lythrum à trois bractées (*Lythrum tribracteatum* Salzm. ex Sprengel) - Espèce protégée, Plante annuelle de 10-20 cm. Mares et fossés marécageux, dans l'Ouest et le Midi. Cette plante toxique bénéficie d'un arrêté de protection sur l'ensemble du territoire national français.



La Gratiola officinale (*Gratiola officinalis* L.) Hermaphrodite. Elle est glabre, et peut atteindre 20 à 60 cm de hauteur. Elle possède une souche rampante et radicante. La tige est dressée, feuillée et creuse. Les feuilles sont opposées à limbe ponctué de glandes.



Le flûteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides* (L.) Parl.). Cet alisma possède des fleurs à trois pétales, de couleur rose clair. Ses feuilles sont étroites et lancéolées, à trois nervures. Cette plante est très rare dans le département et connue uniquement d'une seule station très menacée par les activités humaines.



La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) - Pousse dans les pelouses humides et les marécages de basse et moyenne altitude. Ses feuilles sont plus longues que larges, crénelées, et parfois abondamment velues.

← *Germandrée des marais.*